

PROCOLE SANITAIRE à partir de sept. 2020

Pendant la séance

Les enfants et les entraîneurs se lavent¹ régulièrement les mains (début, pendant et fin de séance).

Port du masque par les entraîneurs durant les entraînements (le club leur fournit).

Ne pas se toucher le visage pendant la séance.

Les séances sont organisées de façon à garder des petits groupes de gymnastes, isolés les uns des autres, et privilégiant le travail d'un seul agrès par séance. Les échauffements sont adaptés pour garder les distances physiques.

Utilisation des agrès

Se laver les mains¹ avant et après chaque série d'exercices imposant un contact des mains avec l'agrès.

Si utilisation de la magnésie pour un passage, se laver les mains avant l'application de magnésie.

Partage de petit matériel

À limiter au strict nécessaire. Se laver des mains¹ avant et après chaque nouvelle série d'exercices nécessitant un partage de matériel.

Parades/portés

Limiter au strict nécessaire le contact avec un autre gymnaste ou un entraîneur

Se laver les mains¹ avant et après la série d'exercices imposant un contact avec un autre gymnaste.

Entrées et sorties de salle

Port du masque par les parents dans l'enceinte du gymnase. Ils ne restent pas dans le complexe sportif ; ils ne peuvent qu'amener et reprendre leur enfant.

Dans l'enceinte du gymnase, les enfants de moins de 11 ans ne portent pas de masque ; pour les enfants de plus de 11 ans, le masque est obligatoire dans les couloirs et à l'entrée dans la salle.

Tous les enfants pourront quitter le masque lors de l'activité gymnique. Toutefois, le club suivra les recommandations de la fédération/mairie/État.

Les enfants arrivent et repartent en tenue de gym (éventuellement, un pantalon et une veste/pull pour aller/venir à l'extérieur).

Il n'y a pas de vestiaire.

Accès à l'activité

Les parents s'engagent à ne pas amener un gymnaste et à informer le club :

- si il est malade et suspect Covid19
- si il est positif au Covid19 et en quatorzaine,
- si il est cas contact à risque d'une personne Covid19

Dans ces situations, le retour à l'entraînement du gymnaste suppose qu'il n'ait plus de symptômes depuis au moins une quatorzaine. L'isolement médical doit être terminé.

Le club se réserve la possibilité de demander un certificat médical de reprise d'activité.

¹ « **Se laver les mains** » : une solution hydro alcoolique sera mise à disposition des gymnastes et des entraîneurs. Toutefois, selon la situation, cela pourra être aussi le lavage des mains au savon au lavabo.